



# COMMISSION DE VALIDATION DES DONNEES POUR L'INFORMATION SPATIALISEE



## Fiche d'identification du standard

Nom du standard	Centre d'examen des permis de conduire
<b>Description du contenu</b>	<p>Le présent standard de données contient un ensemble de spécifications sémantiques et techniques nécessaires pour standardiser les données géographiques se rapportant aux centres d'examen des permis de conduire.</p> <p>Les centres d'examen des permis de conduire sont principalement caractérisés par leur localisation géographique, leur nature (pratique -piste ou secteur-, théorique, administratif) et leur qualification (examen théorique, permis A, permis B, permis EC).</p> <p>Les données relatives aux centres d'examen sont gérées à l'aide de l'application informatique centralisée AURIGE mise en place par la DSCR. Elles sont saisies par les services chargés de l'éducation routière en DDT. Le présent standard rappelle les règles de modélisation retenues au niveau de l'application AURIGE et de l'infocentre AURIGE-EUCLIDE qui servira à la constitution des jeux de données.</p>
<b>Thème principal</b>	Catégorie principale des informations du standard au regard de la norme ISO19115, pris dans la liste suivante : – Société
<b>Lien avec un thème INSPIRE</b>	Sans Objet
<b>Zone géographique d'application du standard</b>	France entière
<b>Objectif des données standardisées</b>	L'intérêt du présent standard est de permettre aux directions départementales des territoires de cartographier les centres d'examen des permis de conduire afin d'informer le public de leur localisation.
<b>Type de représentation spatiale</b>	Données géographiques vectorielles (points)
<b>Résolution, niveau de référence</b>	Le standard s'applique à des données géographiques d'une résolution spatiale comparable à celle des bases de données d'adresses.